

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article983>



Déduction forfaitaire spécifique spectacle vivant, spectacle enregistré et voyageurs représentants placiers (VRP)



Date de mise en ligne : vendredi 22 décembre 2023

- Sur le web - Flux rss en copie -

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

Frais professionnels – Paragraphes 2300 à 2330 : Mise à jour du chapitre 9 sur la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels présentant les modalités de sortie progressive de ce dispositif mises en œuvre dans les secteurs du spectacle vivant et du spectacle enregistré, et pour les voyageurs représentants placiers (VRP).